



Monsieur Philippe TABAROT
Ministre chargé des Transports
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75100 PARIS

Paris, le 26 mars 2025

PIERRE BARROS

**SENATEUR
DU VAL D'OISE**

COMMISSION DES
FINANCES

DELEGATION
SENATORIALE A LA
PROSPECTIVE

CONSEILLER MUNICIPAL
DE FOSSES

CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE DE
ROISSY
PAYS DE FRANCE

Monsieur le Ministre, *, Cher Philippe*

Je souhaite attirer votre attention sur la relocalisation prochaine de l'entreprise Helifirst à compter du 1er Avril à l'aérodrome de Pontoise - Cormeilles-en-Vexin. Cette décision suscite de vives préoccupations auprès des habitants du Vexin.

Helifirst, entreprise spécialisée dans le tourisme d'affaires, est implantée depuis vingt-six ans sur l'héliport d'Issy-les-Moulineaux. La fin de la concession de ce terrain appartenant à la Ville de Paris a conduit à une nouvelle répartition de son exploitation. La ville de Paris a décidé de laisser à la commune des Hauts-de-Seine l'exploitation de 50% de l'aérodrome. Ce faisant, seules les activités liées à la sécurité civile et à RTE (Réseau de transport d'électricité) ont été conservées. Les entreprises privées présentes sur le site sont désormais contraintes de délocaliser leurs activités.

Helifirst est la seule compagnie à avoir souhaité maintenir son activité en Ile de France. ADP a proposé plusieurs sites dont celui du Bourget, où circulent déjà de nombreux vols d'affaires. Néanmoins, à compter du 1 avril 2025, Helifirst a choisi de relocaliser ses activités à l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin.

Cette implantation suscite de nombreuses inquiétudes parmi les riverains et les élus locaux. L'ajout de 500 vols annuels aux 40 000 mouvements déjà existants soulève des questions en matière de pollution sonore et environnementale. L'intensification des activités de l'aérodrome entraînera une hausse significative des émissions de gaz à effet de serre au sein du parc régional du Vexin. De plus, les hélicoptères utilisés par Helifirst affichent un

niveau sonore de 90 décibels, bien supérieur à la limite de 60 décibels imposée aux compagnies déjà présentes.

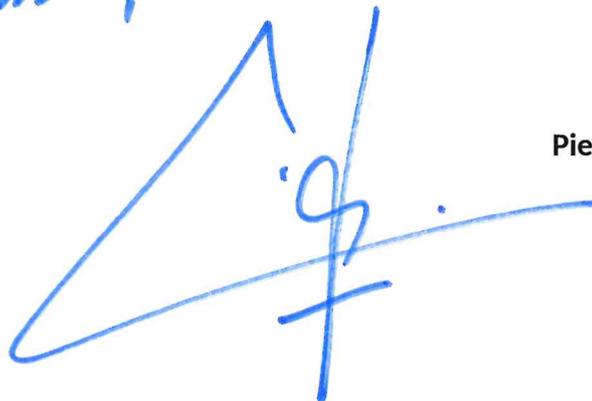
Au-delà des enjeux environnementaux et sanitaires, il est également légitime de s'interroger sur l'utilité de cette activité. Le transport par hélicoptère ne constitue pas un service accessible à tous. Son impact sur le territoire semble disproportionné par rapport aux bénéfices attendus.

Le 15 mars dernier, plus de 500 riverains et élus se sont rassemblés pour manifester leur opposition à cette installation. Cette mobilisation populaire ne peut être ignorée : l'État doit entendre ces inquiétudes et y apporter une réponse claire.

Aussi, je vous demande, Monsieur le Ministre, d'examiner cette situation avec la plus grande attention et de prendre en compte les revendications exprimées. Il en va du respect de leur cadre de vie.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement,



Pierre BARROS